TENIR À DISPOSITION
POUR LE CONTRÔLE

CONFIRMATION DE LA COOPÉRATION POUR LA PRODUCTION D'ALIMENTS POUR VOLAILLES

EN VUE D'ATTEINDRE UN TAUX D'AUTOPRODUCTION DE 50 % PD/02.11.26

Par la présente, la ferme productrice d'aliments pour animaux confirme que les aliments mentionnés ci-dessous ont été produits pour la ferme acheteuse. Pour une part de coopération comprise entre 0 et 20 %, une collaboration avec des fermes situées dans un rayon de 80 km est autorisée. Pour une part comprise entre 20 et 50 %, une collaboration avec des fermes situées sur l'ensemble du territoire suisse est autorisée.

Part d'aliments (%) : ☐ 0 – 20 % (rayon de 80 km) ☐ 20 – 50 % (territoire suisse)

	Ferme productrice d'aliments	**Ferme destinataire**
N° bio	.....	.....
Prénom et nom	.....	.....
Adresse	.....	.....
Code postal et ville	.....	.....

Culture alimentaire	ha	Livré à (moulin)	date	N° du bon de livraison

Lieu et date **Lieu et date**

....

Signature de la ferme productrice d'aliments **signature de la ferme destinataire**

....